

## **Appel de projets Diversité culturelle des artistes de Québec**

Québec est une ville accueillante qui favorise les rapprochements interculturels. Elle permet une cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés. Soucieuse d'assurer à chaque citoyen et citoyenne sa place dans la communauté, la Ville de Québec adhère au vivre-ensemble.

Le vivre-ensemble contribue à une plus grande cohésion sociale puisqu'il permet aux citoyens et citoyennes de reconnaître la pluralité sociale et culturelle qui l'entoure. Il stimule le sentiment d'appartenance des populations à leur quartier et à leur ville et favorise l'épanouissement de chacun et le sentiment de sécurité.

Vivre ensemble, c'est mieux se connaître pour se reconnaître. C'est dans cette optique que cet appel de propositions est lancé aux organismes culturels professionnels.

Dans le cadre de ce programme, la diversité culturelle désigne la coexistence de multiples origines, langues, croyances et traditions au sein d'une même société, comme c'est le cas à Québec où se rencontrent une variété de communautés culturelles. Elle reflète la richesse collective issue des contributions des Premiers Peuples, des communautés historiques et des personnes immigrantes. Elle favorise une société ouverte et inclusive, où le respect, la compréhension mutuelle et la participation de toutes et tous sont encouragés.

### **OBJECTIFS**

- Offrir à l'ensemble des citoyens et citoyennes de Québec, dans tous les arrondissements, une programmation d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales favorisant la mise en valeur des artistes issus de la diversité culturelle du territoire.
- Faire connaître les artistes issus de la diversité culturelle du territoire aux citoyens et citoyennes de Québec.
- Mettre en valeur les pratiques culturelles issues des pays d'origine des artistes de la diversité culturelle participant aux projets.
- Faire vivre aux citoyens et citoyennes de Québec des expériences de médiation culturelle en collaboration avec des artistes issus de la diversité culturelle.
- Créer des moments culturels riches et significatifs pour tous les citoyens et citoyennes.
- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens et citoyennes à la Ville de Québec.

### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- Être un organisme à but non lucratif ayant son siège social à Québec.
- Être un organisme culturel professionnel.
- L'organisme doit avoir rempli le formulaire et avoir fourni toutes les pièces justificatives requises.
- L'organisme doit obtenir les autorisations requises pour la tenue de ses activités et les joindre à sa demande.
- L'organisme est tenu de joindre les CV des artistes de Québec provenant de la diversité culturelle à sa demande.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- La proposition doit être culturelle (musique, cirque, danse, arts littéraires, arts visuels, patrimoine, etc.). Elle doit comprendre des activités de médiation culturelle auxquelles le public doit participer activement. Un projet visant strictement la présentation d'un spectacle, d'une exposition ou d'une conférence n'est pas admissible.
- La proposition doit mettre en valeur les pratiques culturelles issues des pays d'origine des artistes de la diversité culturelle participant aux projets.
- La proposition doit être présentée à l'intérieur d'un bâtiment ouvert au public (centre d'achat, centre communautaire, bibliothèque, maison des jeunes, etc). L'organisme devra lui-même réserver les lieux et s'assurer que les gestionnaires de ces lieux sont d'accord pour les accueillir.
- Le projet doit se réaliser avant le 31 décembre 2027.
- La proposition doit être gratuite et inclusive.
- La proposition doit inclure un minimum de trois activités par lieu, dans au moins trois arrondissements, pour un total minimal de neuf activités. La récurrence des activités dans un même lieu favorise l'établissement de liens durables avec le milieu et les citoyens et citoyennes, en cohérence avec les principes de la médiation culturelle.
- La proposition doit faire découvrir des artistes issus de la diversité culturelle aux citoyens et citoyennes de la ville.
- Le projet doit être de type « clé en main », c'est-à-dire qu'il doit être autonome (ne pas nécessiter la présence d'employés municipaux) et ne nécessiter aucune exigence technique particulière à moins qu'une entente ait été conclue avec les gestionnaires des lieux où se tiendront les activités.
- L'organisme devra fournir le personnel requis pour les activités. L'organisme doit répondre aux exigences des différentes lois en matière de santé et de sécurité du travail.
- L'organisme devra fournir le matériel nécessaire aux activités.
- Le transport des équipements ainsi que du personnel requis pour les activités devra être inclus dans la proposition.
- Aucun projet en art culinaire n'est admissible.

## **CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION DES PROJETS**

Les propositions seront évaluées en fonction de :

- La qualité de la proposition et de ses retombées
- La faisabilité du projet
- La contribution à des occasions de travail pour des artistes professionnels de Québec issus de la diversité culturelle
- Le réalisme et respect des prévisions budgétaires
- L'accessibilité
- L'autonomie et le réalisme sur le plan technique
- Le partenariat et le degré d'implication des gestionnaires des lieux visités

## **BUDGET**

Le budget par projet peut atteindre un maximum de 20 000 \$.

Le montant accordé peut représenter 100 % du budget.

Les dépenses admissibles sont les frais liés à la conception, la réalisation et la gestion de la proposition. Le montant maximal pour les frais de gestion correspond à 10 % des coûts de la proposition. Les frais de gestion correspondent aux salaires dédiés à l'administration du projet (planification, coordination, suivi du budget, etc.).

La promotion du projet sera faite par la Ville de Québec via la plateforme Québec animée, ainsi que par l'organisme retenu et les gestionnaires des lieux qui accueillent les activités.

## **DÉPÔT DU RAPPORT FINAL**

Un rapport bilan du projet doit être déposé par l'organisme **au plus tard 60 jours** après sa réalisation et doit comporter :

- La description du projet tel que réalisé
- Les forces et les faiblesses du projet
- Le nombre de participants
- Quelques témoignages du public et des artistes
- Le budget final
- Des photos

## **PROCÉDURE**

Les propositions doivent être envoyées **au plus tard le 15 septembre 2026** et comporter les documents suivants :

- Le formulaire correctement rempli
- Un dossier photo et/ou sonore
- Une lettre de chacun des gestionnaires des lieux visités qui confirme leur volonté d'accueillir le projet et leur collaboration
- Le calendrier des activités
- Les CV des artistes issus de la diversité culturelle impliqués dans le projet avec leur adresse postale
- Tout autre document jugé pertinent

Tout dossier jugé incomplet lors de l'analyse sera automatiquement refusé.

*La Ville se donne un délai de six semaines pour traiter les propositions.*

Pour toute demande de renseignements ou pour le dépôt des propositions :

[culture@ville.quebec.qc.ca](mailto:culture@ville.quebec.qc.ca)